

⋮ Cette charte décline
l'engagement éthique de
l'équipe de **médecine
nucléaire** pour ses patients

1 L'accueil du patient et l'explication du déroulement de l'examen doivent être réalisés par un membre de l'équipe.

2 À l'occasion de son examen, tout patient doit pouvoir rencontrer un médecin nucléaire.

3 Cette rencontre est l'occasion de délivrer au patient des informations claires, loyales, adaptées à sa capacité de compréhension et à sa sensibilité, et aussi cohérentes que possible avec le contexte clinique.

4 Cette rencontre se prête à la délivrance du résultat de l'examen. La non-délivrance du résultat à un patient qui en fait la demande doit lui être justifiée.

5 Cet entretien se déroule dans un lieu calme, idéalement un espace dédié, qui garantit la confidentialité des échanges entre le médecin et le patient.

6 Le médecin nucléaire doit s'assurer de la suite de la prise en charge du patient et l'inciter à consulter son médecin demandeur/médecin traitant dans les meilleurs délais si les résultats de l'examen sont préoccupants.

7 Informer le patient, ce n'est pas l'obliger à entendre, mais le préparer à comprendre.